








Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2022/2127(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2021: Entreprise commune Technologies numériques clés (KDT JU)		
Sujet 8.70.03.11 Décharge 2021		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>CONT Contrôle budgétaire</p>	<p> CZARNECKI Ryszard</p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> WINZIG Angelika</p> <p> HEIDE Hannes</p> <p> WIEZIK Michal</p> <p> RIVASI Michèle</p> <p> ADINOLFI Matteo</p> <p> OMARJEE Younous</p>	14/07/2022
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p>ITRE Industrie, recherche et énergie</p>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire HAHN Johannes	

Evénements clés			
23/06/2022	Publication du document de base non-législatif	COM(2022)0323	
13/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

28/02/2023	Vote en commission		
27/03/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0082/2023	
09/05/2023	Débat en plénière		
10/05/2023	Résultat du vote au parlement		
10/05/2023	Décision du Parlement	T9-0187/2023	Résumé
29/09/2023	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2022/2127(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/09911

Portail de documentation

Document de base non législatif	COM(2022)0323	23/06/2022	EC	
Cour des comptes: avis, rapport	N9-0004/2023 JO C 433 15.11.2022, p. 0052	15/11/2022	CofA	
Projet de rapport de la commission	PE738.434	19/12/2022	EP	
Amendements déposés en commission	PE742.331	02/02/2023	EP	
Document de base non législatif complémentaire	06252/2023	13/02/2023	CSL	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A9-0082/2023	27/03/2023	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T9-0187/2023	10/05/2023	EP	Résumé

Acte final

Budget 2023/1953
[JO L 242 29.09.2023, p. 0511](#)

Décharge 2021: Entreprise commune Technologies numériques clés (KDT JU)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'entreprise commune «Technologies numériques clés» (avant le 30.11.2021, l'entreprise commune ECSEL) sur l'exécution de son budget pour l'exercice 2021 et d'approuver la clôture des comptes de l'entreprise commune.

Constatant que la Cour des comptes estime que les comptes annuels de l'entreprise commune relatifs à l'exercice 2021 présentent fidèlement la situation financière de l'entreprise commune au 31 décembre 2021 ainsi que le résultat de ses opérations, le Parlement a adopté, par 573 voix pour, 44 voix contre et 14 abstentions, une résolution contenant une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Gestion budgétaire et financière

Le budget total disponible de l'entreprise commune pour l'année 2021, qui comprend les crédits inutilisés réinscrits des années précédentes, les recettes affectées et les réaffectations à l'année suivante, comprenait 218,3 millions d'euros pour les crédits d'engagement et 199,3 millions d'euros pour les crédits de paiement. Le taux d'exécution était de 99,4% (contre 99,59% en 2020) pour les crédits d'engagement et de 84% (contre 88,63% en 2020) pour les crédits de paiement.

À la fin de 2021, l'entreprise commune a clôturé financièrement les projets en cours du septième programme-cadre de recherche. Le

Parlement a pris acte du taux d'exécution de 85% pour le budget de paiement 2021 de l'entreprise commune disponible pour les projets Horizon 2020.

Les contributions finales potentielles en nature des membres privés pour les activités opérationnelles d'Horizon 2020 ont été estimées à 1.594,2 millions d'euros.

Les États participants ont signé des engagements contractuels d'un montant de 1.106,2 millions d'euros et ont déclaré des contributions financières totales de 450,2 millions d'euros, qu'ils ont versées directement aux bénéficiaires nationaux des projets Horizon 2020 qu'ils ont soutenus.

Autres observations

La résolution contient également une série d'observations sur les marchés publics, le personnel et le contrôle interne.

Elle a notamment relevé les points suivants :

- deux procédures négociées de très faible valeur ont été lancées pour l'attribution de deux marchés de soutien logistique et de création de vidéos dans le cadre de l'organisation de la version numérique du «symposium 2021 de l'entreprise commune ECSEL»;
- au 31 décembre 2021, l'entreprise commune employait 29 personnes, dont des agents temporaires, des agents contractuels et des experts nationaux détachés;
- au cours de la période 2018-2021, le taux annuel moyen d'intérimaires pour l'ensemble des entreprises communes est resté élevé, à environ 11% du personnel statutaire. Le taux élevé de personnel contractuel tend à augmenter sensiblement le taux de rotation du personnel de l'entreprise commune et à déstabiliser davantage la situation en matière d'effectifs. En outre, des efforts accrus en termes d'équilibre entre les hommes et les femmes sont nécessaires;
- des erreurs systémiques ont été constatées dans les frais de personnel déclarés par les bénéficiaires, en particulier de la part des PME et des nouveaux bénéficiaires. Le Parlement a donc invité l'entreprise commune à renforcer ses systèmes de contrôle interne;
- ECSEL a évalué le système de contrôle interne au cours de l'année de référence et a conclu qu'il était efficace et que les composantes et les principes étaient présents et fonctionnaient comme prévu.